



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Droit de réponse de la Préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin et de l'Agence Régionale de Santé de la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy, au Collectif de 15 médecins de Saint Martin

Le 2 septembre 2020, un collectif rassemblant quinze médecins de Saint-Martin, a rédigé un communiqué de presse dénonçant le contrôle des accès au territoire français. La Préfecture déléguée (et non comme indiqué par erreur, la sous-préfecture qui n'existe plus depuis 2009) souhaite, en lien avec l'ARS, apporter des éléments de réponse.

Il convient tout d'abord d'indiquer que ni la Préfecture déléguée de Saint Barthélemy et de Saint Martin ni la Préfecture de Guadeloupe n'ont indiqué dans leurs communications respectives que le Préfet de la Région Guadeloupe avait été contaminé à Saint-Martin. Le Préfet Alexandre ROCHATTE avait réalisé un test PCR 72h avant de se rendre en Guadeloupe puis a effectué un second test à J+7 qui s'est révélé positif. Ceci est un fait qui n'emporte aucune autre conclusion en l'état actuel des connaissances scientifiques sur le COVID 19. Il est donc étonnant de trouver une telle assertion dans un communiqué rédigé par des médecins.

L'inflation des cas de COVID depuis près de 2 mois (153 actifs à la date du 4 septembre) impacte considérablement le Centre Hospitalier Louis Constant Flemming et l'activité du personnel soignant. 15 patients porteurs du virus sont hospitalisés. En trois semaines, trois patients supplémentaires sont décédés du covid-19 portant le nombre total à sept depuis le 1^{er} mars. Une partie significative des lits du service de réanimation de l'hôpital de Guadeloupe est occupée par des personnes originaires de Saint-Martin, situation très anormale compte-tenu de la population respective des deux îles.

Le Centre Hospitalier Louis Constant Flemming est en tension face à la vague de contaminations actuelle. Les activités de l'unité de médecine et de l'unité de chirurgie ont dû être arrêtées pour augmenter la capacité d'accueil de l'unité covid (de 8 à 24 lits). Cette situation est difficile vis-à-vis des patients hors COVID.

Des personnels de l'hôpital ont été contaminés (11 au total) et 4 cas sont encore actifs.

Pour assurer la résilience de notre système de santé, des mesures de protection s'imposent pour éviter un afflux massif de cas graves de COVID. La Guadeloupe est également placée en zone de circulation active du virus. En dépit de moyens plus importants, le CHU est lui aussi dans une situation tendue. **Notre priorité collective doit donc être de faire baisser le nombre de contaminations.**

Contrairement à ce qui est indiqué sans vérification préalable par les auteurs de la tribune, les personnes qui vivent côté hollandais ne rencontrent aucune difficulté pour avoir accès aux soins car une autorisation de passage sur justificatif leur est systématiquement accordée.

La Préfecture déléguée, en lien avec le Ministère des Outre-mer, maintient le contrôle aux frontières pour endiguer l'épidémie et protéger notre système de santé. Le brassage de populations est le vecteur principal de transmission du virus. La réouverture prématurée des frontières entraînerait de facto une reprise épidémique annihilant nos efforts.

La fragilité sanitaire d'une partie de notre population est un autre facteur à prendre en compte.

La Préfecture s'étonne que certains médecins de l'île, pourtant au plus près des patients, ne s'alarment pas d'une situation qu'ils ont pourtant, au début de la crise, contribué à dénoncer dans d'autres articles.

La Préfecture rappelle également qu'elle a toujours aidé les personnels de santé notamment en mettant à leur disposition du gel hydroalcoolique et des visières dès le début de la crise. L'ARS est, pour sa part, en appui permanent pour faciliter le dépistage, la traçabilité et l'isolement des personnes et faciliter la prise en charge des patients.